

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Compte financier unique 2024 : ce compte correspond à la clôture de l'exercice 2024 et reprend les dépenses et les recettes réellement réalisées au cours de l'année 2024.

Il est structuré en 2 sections bien distinctes qui sont :

- La section de fonctionnement.
- La section d'investissement.

La section de fonctionnement représente toutes les opérations de dépenses (charges de personnel, entretien des voiries et bâtiments, énergie-électricité, assurances ...) et de recettes (impôts locaux, dotation de l'État, revenus des immeubles ...) nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent résultant du fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement et détermine les ressources disponibles de la commune pour le financement de ses investissements et le remboursement en capital de ses emprunts.

La section d'investissement représente toutes les opérations de dépenses et de recettes relatives aux travaux, aux aménagements, équipements, achats ou ventes de terrains, d'immeubles... c'est-à-dire les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

De manière générale les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (excédent résultant du fonctionnement), les subventions d'investissement, le reversement du fonds de compensation de la TVA et par le recours à l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévues :	1.347.293,00 €
Réalisées :	<u>633.339,88 €</u>

Recettes :

Prévues :	885.529,00 €
Réalisées :	955.705,70 €
Excédent reporté :	1.450.705,41 €
Cumul :	<u>2.406.411,11 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévues :	3.241.904,70 €
Réalisées :	<u>2.382.463,77 €</u>

Recettes :

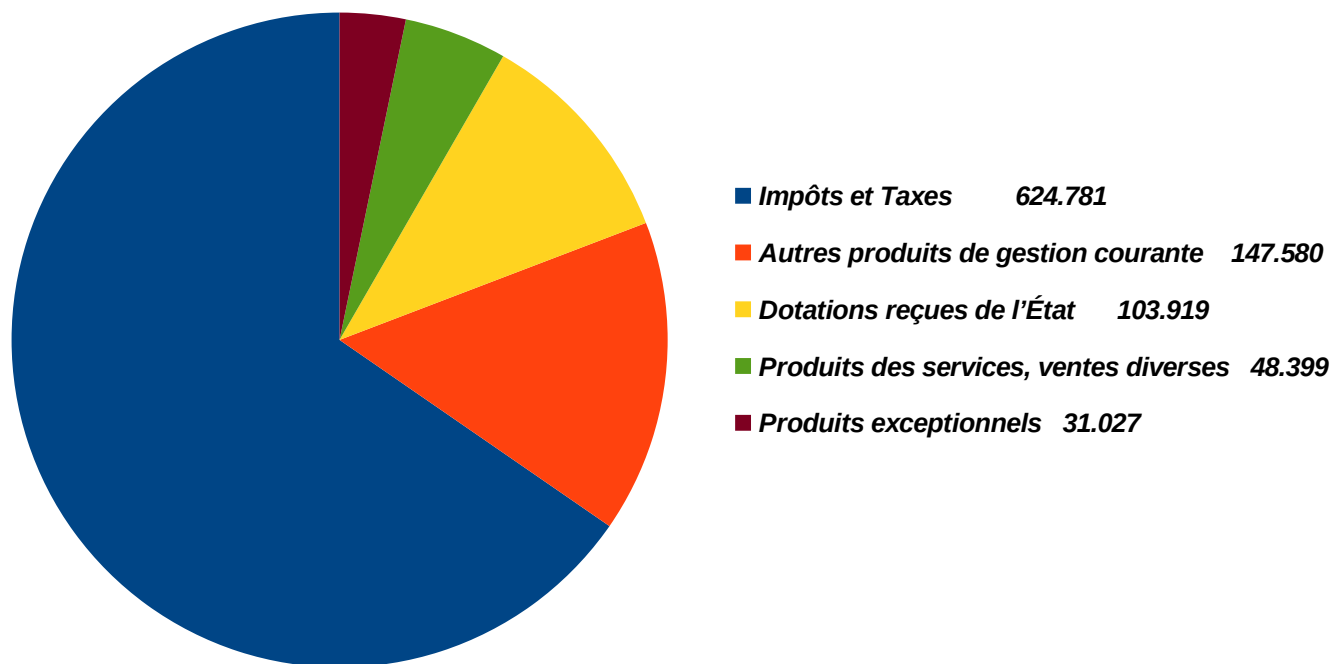
Prévues :	3.247.241,70 €
Réalisées :	<u>2.379.093,64 €</u>

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	2.406.411,11 - 633.339,88 =	1.773.071,23 €
Investissement :	2.379.093,64 - 2.382.463,77 =	- 3.370,13 €
Résultat global :		1.769.701,10 €

Ce résultat global représente les fonds propres de la commune à la fin de l'exercice 2024

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 955.706 €

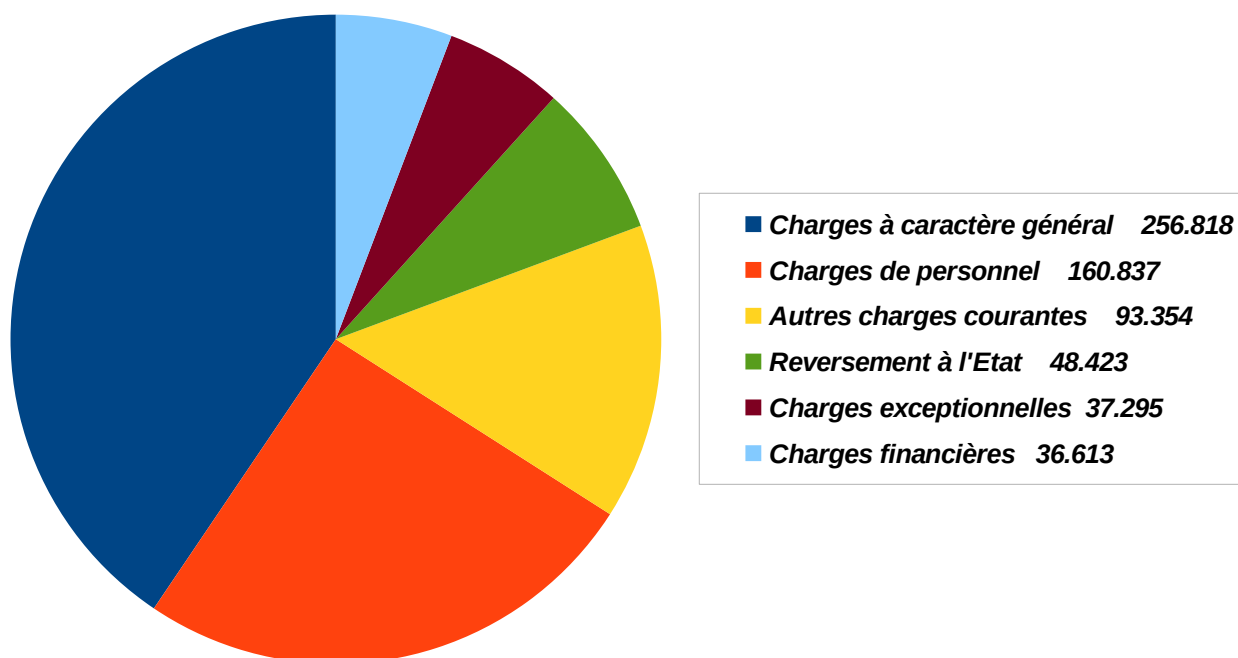


Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus de nos immeubles.

Les produits des services et ventes diverses proviennent pour l'essentiel des ventes de coupes de bois et remboursements divers.

Les produits exceptionnels incluent les indemnités perçues auprès des assurances au titre de sinistres.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 633.340 €

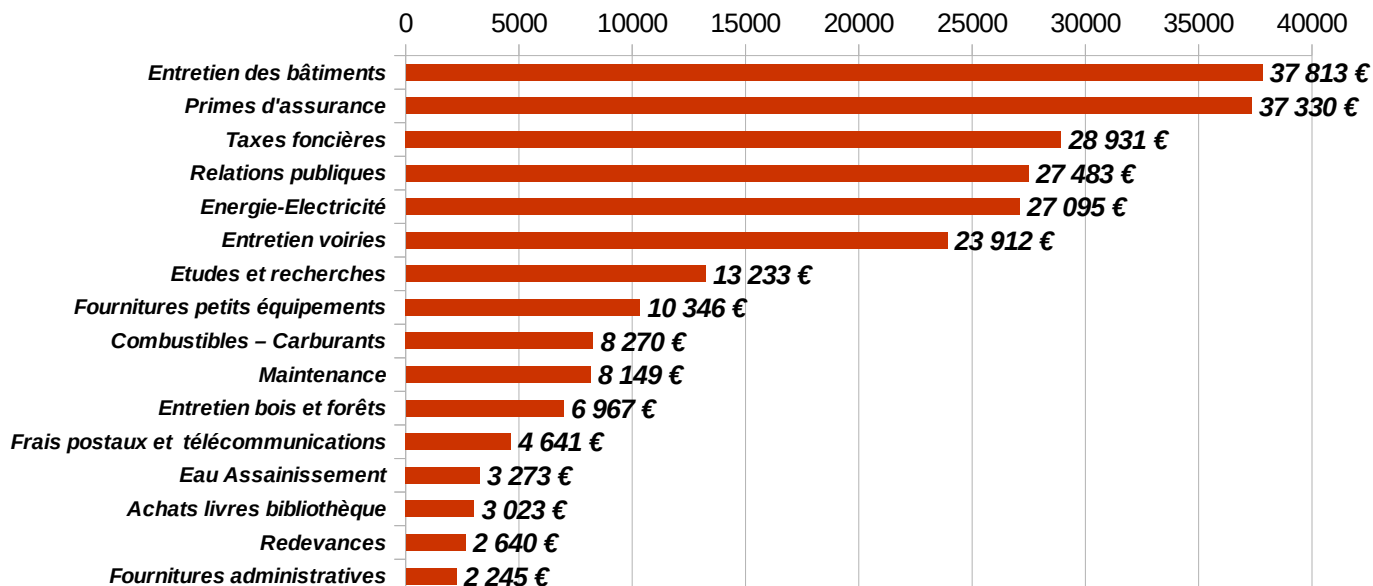


Les autres charges courantes comprennent principalement les indemnités versées aux élus, la dotation au service incendie et les contributions SICECO et ONF.

Le reversement à l'État (FNGIR) est effectué au titre de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

(Pour plus de lisibilité seuls les postes supérieurs à 2000 euros ont été repris dans le graphique)



TAUX D'IMPOSITION APPLIQUES PAR LA COMMUNE EN 2025

Ces taux sont inchangés par rapport à ceux appliqués en 2024 (depuis 2011)

Taxe foncière bâti	31,30 % ⁽¹⁾
Taxe foncière non bâti	32.53 %
Taxe d'habitation	9,84 %

Même si les taux d'imposition appliqués par la commune restent inchangés, le montant de l'impôt à payer peut augmenter, cela est principalement dû à l'augmentation des bases d'imposition qui sont révisées nationalement chaque année.

(1) Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation qui représente une part importante des recettes budgétaires de la commune, celle-ci perçoit désormais, à titre de compensation, la part qui était précédemment prélevée par le Département (21 %).